

PROJET N°11 - OBJET : FINANCES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OU DE PROJET INFÉRIEURES A 23 000 € - AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS - DECISION D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Tous les ans, outre la mise à disposition gratuite et récurrente de locaux, la Ville de Bois-Guillaume apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions qui permettent de faire rayonner la ville et qui jouent par ailleurs un rôle fondamental pour le vivre-ensemble à Bois-Guillaume.

Ce soutien est apporté sur la base de l'examen des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, le nombre de leurs adhérents et notamment le nombre des adhérents Bois-Guillaumais, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la Ville, la part des fonds propres, etc.

Le montant attribué à chacune de ces associations est inférieur à 23 000 €, à l'exception de l'école de musique Bois-Guillaume – Bihorel – Isneauville, de l'USCB Football et de l'USCB Tennis qui bénéficient chacune d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €.

En effet, pour ces dernières, conformément à la loi du 12 avril 2000, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie ».

Parmi les associations sollicitant une subvention comprise entre 3 000 € et 23 000 €, certaines disposent de moyens humains, logistiques et financiers importants.

Pour pérenniser le partenariat entre la Ville et les associations, et pour encourager les associations à participer aux politiques publiques de la commune, **la Ville souhaite pouvoir accompagner** le versement d'une subvention en numéraire ou en nature (mise à disposition récurrente de locaux administratifs ou d'équipements sportifs de la Ville) **par la signature d'une convention d'objectifs**.

La convention d'objectifs déclinerait tout ou partie des axes de la politique sportive, culturelle sociale et sociétale de la Ville, et inciterait les associations à :

- Renforcer leur accessibilité aux personnes en situation de handicap
- S'emparer des enjeux de transition écologique
- Favoriser la cohésion sociale
- Améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes
- S'impliquer dans la vie de la cité
- Faciliter et inciter l'accès des Bois-Guillaumais à leurs activités

Pour l'exercice 2023, quel que soit le montant de subventionnement sollicité, les demandes des associations retenues par la commission d'attribution des subventions répondent à un intérêt communal certain, tant sur les plans sportif, éducatif, culturel, social que sociétal.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions ci-annexées et d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de la signature desdites conventions par les associations concernées :

Nom du bénéficiaire	Objet	Montant en €
VIE CULTURELLE		
Atelier Peinture et Sculpture	Fonctionnement	1900
	Projet	0
	Total	1900
Maison pour tous	Fonctionnement	4000
	Projet	0
	Total	4000
VIE SPORTIVE		
Boisgui'Bad	Fonctionnement	4000
	Projet	0
	Total	4000
Cheval espérance	Fonctionnement	2000
	Projet	0
	Total	2000
Club de natation Les Hippocampes	Fonctionnement	2300
	Projet	0
	Total	2300
Scouts et Guides de France – Notre-Dame de Bois-Guillaume	Fonctionnement	1000
	Projet	0
	Total	1000
Shen Tao	Fonctionnement	500
	Projet	0
	Total	500
Team Run Normandie Bois-Guillaume	Fonctionnement	1500
	Projet	0
	Total	1500
USCB Equitation sur poneys	Fonctionnement	8000
	Projet	0
	Total	8000
USCB Judo	Fonctionnement	3000
	Projet	0
	Total	3000
USCB Pétanque	Fonctionnement	400
	Projet	0
	Total	400
USCB Tennis de table	Fonctionnement	14000
	Projet	0
	Total	14000
USCBB Cyclisme	Fonctionnement	1500
	Projet	0
	Total	1500
Volleyball Isneauville Bois-Guillaume	Fonctionnement	5000
	Projet	0
	Total	5000

Il est précisé que ces contrats d'objectifs seront conclus pour la seule année 2023 afin d'expérimenter le dispositif et d'évaluer à terme la pertinence de l'outil et des objectifs retenus.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes sans les conditionner à la mise en place d'une convention d'objectifs :

Nom du bénéficiaire	Objet	Montant en €
VIE CULTURELLE		
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie– Tunisie –	Fonctionnement	530
	Projet	1520

Maroc	Total	2050
Amicale Laïque de Bois-Guillaume	Fonctionnement	2200
	Projet	0
	Total	2200
Anim' ton quartier	Fonctionnement	150
	Projet	0
	Total	150
Bibliothèque pour tous	Fonctionnement	3600
	Projet	0
	Total	3600
Bois-Guillaume Accueil	Fonctionnement	450
	Projet	0
	Total	450
Europe échanges	Fonctionnement	8755,20
	Projet	0
	Total	8755,20
Jardins ouvriers et familiaux	Fonctionnement	950
	Projet	0
	Total	950
Orchestre à plectres de Bois-Guillaume	Fonctionnement	2200
	Projet	0
	Total	2200
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	510
	Projet	578
	Total	1088
USCB Photo regards	Fonctionnement	950
	Projet	0
	Total	950

AUTRE		
Comité du personnel de Bois-Guillaume	Fonctionnement	7000
	Projet	0
	Total	7000

Il vous est donc proposé d'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu les demandes de subvention émises par les associations,

Vu l'avis favorable de la commission concernée,

Considérant l'intérêt communal certain que représente l'octroi de ces subventions,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les attributions de subventions suivantes et leur montant sous réserve de la signature des contrats d'objectifs correspondants ci-annexés :

Nom du bénéficiaire	Objet	Montant en €
----------------------------	--------------	---------------------

VIE CULTURELLE		
Atelier Peinture et Sculpture	Fonctionnement	1900
	Projet	0
	Total	1900
Maison pour tous	Fonctionnement	4000
	Projet	0
	Total	4000
VIE SPORTIVE		
Boisgui'Bad	Fonctionnement	4000
	Projet	0
	Total	4000
Cheval espérance	Fonctionnement	2000
	Projet	0
	Total	2000
Club de natation Les Hippocampes	Fonctionnement	2300
	Projet	0
	Total	2300
Scouts et Guides de France – Notre-Dame de Bois-Guillaume	Fonctionnement	1000
	Projet	0
	Total	1000
Shen Tao	Fonctionnement	500
	Projet	0
	Total	500
Team Run Normandie Bois-Guillaume	Fonctionnement	1500
	Projet	0
	Total	1500
USCB Equitation sur poneys	Fonctionnement	8000
	Projet	0
	Total	8000
USCB Judo	Fonctionnement	3000
	Projet	0
	Total	3000
USCB Pétanque	Fonctionnement	400
	Projet	0
	Total	400
USCB Tennis de table	Fonctionnement	14000
	Projet	0
	Total	14000
USCBB Cyclisme	Fonctionnement	1500
	Projet	0
	Total	1500
Volleyball Isneauville Bois-Guillaume	Fonctionnement	5000
	Projet	0
	Total	5000

APPROUVE les attributions de subventions suivantes et leur montant :

Nom du bénéficiaire	Objet	Montant en €
VIE CULTURELLE		
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie– Tunisie – Maroc	Fonctionnement	530
	Projet	1520
	Total	2050
Amicale Laïque de Bois-Guillaume	Fonctionnement	2200
	Projet	0
	Total	2200
Anim' ton quartier	Fonctionnement	150
	Projet	0
	Total	150
Bibliothèque pour tous	Fonctionnement	3600

	Projet	0
	Total	3600
Bois-Guillaume Accueil	Fonctionnement	450
	Projet	0
	Total	450
Europe échanges	Fonctionnement	8755,20
	Projet	0
	Total	8755,20
Jardins ouvriers et familiaux	Fonctionnement	950
	Projet	0
	Total	950
Orchestre à plectres de Bois-Guillaume	Fonctionnement	2200
	Projet	0
	Total	2200
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	510
	Projet	578
	Total	1088
USCB Photo regards	Fonctionnement	950
	Projet	0
	Total	950

AUTRE		
Comité du personnel de Bois-Guillaume	Fonctionnement	7000
	Projet	0
	Total	7000

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
